

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de Bures en Bray

COMPTE-RENDU DE RÉUNION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2021

Le treize octobre deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée le six octobre deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Jacky LEVEQUE, Maire.

Étaient présents: Mrs Jean-François PAILLARD, Florent GIGNON, Fabrice BUREAU, Jannick CRAMPON,

David BOITEZ, Warwick WILKINS

Mmes Charlyne BRETON, Marie-Christine LANGRENE, Corinne LEGROS, Évanie PETIT

Mme Elisa DELIGNY porteuse d'un projet d'épicerie sur la commune

Absents excusés: M. Florent GIGNON donne pouvoir à M. Warwick WILKINS

Secrétaire de séance : Mme Évanie PETIT

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 est adopté.

M. LEVEQUE laisse la parole à Mme DELIGNY pour présenter son projet d'épicerie qui proposera des produits locaux, de la conserverie, un dépôt de pain, un relais colis, un salon de thé, etc. Après l'avoir écoutée, les membres lui posent des questions sur divers domaines (organisation, local, comptabilité, etc.).

Transfert compétence Mobilité à la Communauté de communes de Londinières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes de Londinières.

Communications diverses:

- L'entreprise HENRIET doit procéder au rebouchage de la voirie dans deux chemins (chemin de la belle florence et chemin du bas bray).
- M. LEVEQUE informe du compte rendu du rendez-vous entre Eurovia, V3D et lui-même concernant les travaux réalisés dans la grande rue. Eurovia s'engage à reprendre toutes les parties fissurées (grattage et mise en place de l'enrobé). M. LEVEQUE demande l'accord du conseil municipal pour renforcer la voirie à ces endroits : ces fissures sont dues au manque de solidité de la couche inférieure. Les travaux seront réalisés au printemps 2022. Les membres donnent leur accord à l'unanimité.
- M. LEVEQUE informe que la mise en place des ramassages des emballages se fera à domicile par des poubelles jaunes qui seront distribuées. Les conteneurs verre restent au point tri mais les autres conteneurs disparaîtront. M. WILKINS s'exprime sur la destination de ces déchets en conteneurs. M. BUREAU s'interroge sur les camions qui vont repasser dans des chemins où ils ne passaient plus.
- Mme BRETON informe que les anciens jouets non réclamés depuis quelques années ont été donnés à l'association Vie et Espoir du CHU de Rouen. C'est une association qui permet l'amélioration des conditions de vie des enfants atteints de maladie cancéreuse.

Délibération n°2021/027 : Installation des éoliennes sur le territoire communal

Plusieurs sociétés d'éoliennes sollicitent la commune pour implanter des éoliennes sur le territoire communal. M. LEVEQUE a rencontré quelques-unes et fait part aux membres la position des communes de Mesnières-en-Bray et d'Osmoy-Saint-Valery. Il revient sur le vote contre de principe donné lors de la séance du 25 août 2021. M. BUREAU revient sur la délibération de Total Quadran.

M. LEVEQUE informe que la délibération est en attente. Il convient de prendre une décision sur l'implantation des éoliennes sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix contre, 2 voix pour et 1 voix pour l'abstention, décide de ne pas implanter d'éoliennes sur le territoire communal et d'abroger la délibération n°2021/004 en date du 27 janvier 2021.

<u>Délibération n°2021/028 : Contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Seine-Maritime – mise en concurrence.</u>

Le Centre de Gestion propose aux communes la possibilité de mettre en concurrence par marché public un appel d'offres pour des contrats d'assurance du personnel. Il convient de donner au CDG76 mandat pour lancer la mise en concurrence. Ceci n'engage pas la commune à ce stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au CDG76 pour lancer l'appel d'offres pour les contrats d'assurances du personnel.

Délibération n°2021/029 : Devis destruction des pigeons de l'église.

Chez NOVIAL, une entreprise spécialisée procède chaque année à des tirs de pigeons la nuit pour environ 1000€ par passage avec une prévision de 3 passages par an. M. LEVEQUE donne lecture du devis pour 1200€HT pour des tirs de pigeons sur l'église. Les membres s'interrogent sur le besoin des destructions des pigeons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette décision à une date ultérieure.

Questions et informations diverses :

- Concernant le banquet des anciens, Mme BRETON prend la parole. Elle souhaite refaire le banquet dans la salle : les personnes ont envie de se retrouver malgré la situation sanitaire. Elle expose son avis et demande si nous devons le faire en salle ou bien procéder à la livraison comme l'an dernier. Mme LANGRENE a pris contact avec tous les anciens : une majorité des anciens souhaitent le portage de repas pour cette année. Elle souhaite revoir, aussi, la qualité des menus qui sont moins bien qu'en salle. M. LEVEQUE informe qu'il faudra le pass sanitaire pour la salle. M. WILKINS : nous devons prendre une décision sage et judicieuse.
- Les membres votent, avec 8 voix pour le portage, 1 voix pour la salle et 1 voix pour l'abstention, décident, pour cette année, de livrer le repas des anciens. Le traiteur retenu est le Cadet Roussel pour la date du 14 novembre 2021.
- Le Conseil Municipal reporte les mêmes conditions de distribution de l'an dernier par le portage des jouets de Noël devant chaque habitation. M. LEVEQUE informe qu'il a retenu la calèche pour le 12 décembre 2021 : il n'avait pas le choix de la date. Les membres reportent la distribution de bons d'achat (23€ avec une option de + 7€) chez sajou qui préparent et livrent les jouets.
- M. LEVEQUE souhaite revenir et demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de Mme DELIGNY. Il demande aux membres de se prononcer sur la mise à disposition du local communal. Mme DELIGNY demande la gratuité du local sur une période d'un an.
- Les membres votent, avec 6 voix pour, 1 voix contre et 4 voix pour l'abstention, décident de donner un accord de principe pour la mise à disposition du local communal et de la gratuité du local pendant un an à Mme DELIGNY.
- M. BOITEZ informe des coupures fréquentes d'électricité dans son secteur.

Levée de séance : 22h